

Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal

du 20 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents: M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Absent excusé: M. BLONDIAUX Frédéric qui a donné procuration à M. DELADERIERE Jean-Michel.

Absent: M. CARRE Philippe.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 8
- Procuration : 1

Date de la convocation : 16/02/2024 - **Date d'affichage** : 16/02/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que huit conseillers sont présents. Monsieur BLONDIAUX Frédéric, absent excusé, a donné procuration à Monsieur DELADERIERE Jean-Michel. Monsieur CARRE Philippe est absent.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h16.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers présents que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 / Validation du compte rendu de la réunion de conseil du 12 décembre 2023.**
- 2/ Délibération travaux parking cimetière.**
- 3/ Délibération forfait prestations avec broyeur.**
- 4/ Délibération prime pouvoir d'achat agents communaux.**
- 5/ Délibération Zone d'Accélération des Energies Renouvelables.**
- 6/ Délibération OTS 2024.**
- 7/ Préparation cérémonie du 19 mars.**
- 8/ CDD Agent APC.**
- 9/ Compte-rendu de la réunion de la CCSA.**
- 10/ Questions diverses.**

1/ Validation du Procès-Verbal de la réunion de conseil du 12 décembre 2023 :

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de ladite réunion à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le PV.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Monsieur le Maire souligne que lors de la cérémonie des vœux, a été mis en avant le fait que la Préfecture n'octroyait pas de subvention à la Commune. Un courrier de la Préfecture en date du 20/12/2023 est parvenu entre temps à la Mairie. Une subvention à hauteur de 18,75 % au lieu de 25 % a été attribuée pour le projet de DECI.

Monsieur le Maire va contacter Madame MENUGE à ce sujet parce qu'une deuxième demande pour le même dossier avait été envoyée avant réception de ce courrier.

Monsieur le Maire aurait aimé demander une aide pour le remplacement des menuiseries au niveau des bâtiments communaux.

La réfection de l'œil de bœuf à l'Eglise fait partie des priorités.

L'aménagement des trottoirs est toujours en réflexion. Ce n'est pas un petit projet.

Le projet d'aire de jeux fait partie des projets à mettre en place.

Le devis pour abattre et débiter le frêne, ouvert en deux lors d'une tempête, au Jeu de Paume, a été reçu, il s'élève à 1 176 € TTC.

2/ Délibération travaux parking cimetièrè :

Les travaux pour le parking avec accès PMR au niveau du cimetière s'élèvent à 37 500 € HT subventionnés à hauteur de 80 % soit 30 000 €.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3/ Délibération forfait prestations avec broyeur :

Monsieur le Maire propose 50 € de l'heure pour la mise à disposition de l'agent et du matériel à la demande des administrés de la Commune. Il conviendra d'établir un planning. Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent et valident la proposition du Maire.

Pour les ouvertures de la déchetterie, il faudra adapter les horaires et fixer les dates de présence.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4/ Délibération prime pouvoir d'achat agents communaux :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les employeurs territoriaux ont la possibilité d'instaurer, au bénéfice des agents, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail. Cette prime n'est pas soumise aux charges sociales mais est imposable.

Après avoir un tour de table, 2 conseillers sont pour verser au maximum 300 €, 1 conseiller 800 € et 5 conseillers pour 500 €.

Les conseillers valident le versement de 500 € de prime exceptionnelle aux agents au prorata de leur quotité de travail. Le versement se fera en une seule fraction avant le 30 juin 2024. La délibération sera envoyée au Comité Technique du CDG62 pour validation.

Vote POUR 7 - ABSTENTIONS 2 (MM BLONDIAUX et MOITREL) - CONTRE 0

5/ Délibération Zone d'Accélération des Energies Renouvelables :

Monsieur DEMAILLY explique que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables dite loi APER du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de "planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires". Ainsi ladite loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR). Ces zones correspondent à des secteurs jugés préférentiels et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Une procédure de consultation du public a été organisée du 15 janvier 2024 au 09 février 2024 afin de recueillir les observations du public sur le projet de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire communal, avant son approbation par le Conseil Municipal.

Soit du Solaire photovoltaïque au sol - Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières - Solaire thermique au sol - Solaire thermique sur bâtiments et ombrières - Eolien - Géothermie - Pompes à chaleur aérothermique -

Après avoir échangé, le Conseil Municipal arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

6/ Délibération OTS 2024 :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du mail de Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais concernant l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2024.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'organisation comme les années précédentes, soit 4 jours d'école par semaine. Les conseillers valident la proposition.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

7/ Préparation cérémonie du 19 mars 2024 :

Après un tour de table, la commémoration du 19 mars 1962 se fera le 19 mars à 18h15.

Départ à la Mairie, défilé et remise de gerbe au monument aux morts puis un vin d'honneur.

8/ CDD Agent APC :

Le contrat de l'agent prendra fin le 25 mars 2024. Après en avoir discuté, les conseillers décident de proroger le contrat d'un an soit jusqu'au 25 mars 2025.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

9/ Compte-rendu de la réunion de la CCSA :

Monsieur DEMAILLY fait le compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes. Les délégués communautaires ont voté un à un les fonds de concours attribués aux communes. Seul le projet de halle couverte portée par la Commune de Croisilles a eu un vote défavorable pour l'attribution de la subvention des fonds de concours.

Pour le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal), seule la Commune de Foncquevillers a refusé de donner la compétence à la CCSA.

L'élaboration du schéma directeur cyclable de la CCSA ne concerne pas directement la Commune.

10/ Questions diverses :

Avec le gel, certains trottoirs sont remontés. Notamment rue Colet.
Voir avec Monsieur le Président de l'AFR pour commander 6 tonnes d'enrobé à froid afin de combler les nids de poules qui sont apparus.

Concernant l'éclairage public, Monsieur BAILLET a la charge de changer les ampoules classiques en LED à chaque remplacement de celles-là. Une demande a été faite rue Colet. Mission lui sera donnée.

Suite aux sinistres rue Haute et rue Basse, l'assurance a remboursé la Commune : le premier sinistre en totalité du devis fourni - le second sinistre, déduction de 600 € de vétusté.
Monsieur SOYEZ se propose de prendre en charge ce sujet mais aussi les 2 poteaux sens interdit Chemin de Bienvillers.

La Commune doit porter plainte contre la personne qui a fracturé la fenêtre du 17 rue Haute, dans la nuit du 16 au 17 octobre 2023. Elle s'était engagée à payer la facture pour les réparations, aujourd'hui, elle n'est plus joignable. Monsieur le Maire missionne Monsieur DEMAILLY de faire le nécessaire.

Monsieur le Maire demande également à Monsieur DEMAILLY de voir pour un devis concernant l'organigramme des clés et le remplacement des serrures à la salle des fêtes et à la Maison Foulquoise.

La prise à l'extérieur de la Mairie est défectueuse. DAM'FRITES a du mal à se brancher dessus. Il convient de la vérifier.

Monsieur DEMAILLY remonte l'information de l'agent communal sur le problème d'inondation dans l'atelier communal. Monsieur le Maire avait déjà soulevé le sujet en août 2023 et demande donc à Monsieur DEMAILLY de relancer les établissements GACOZY pour l'élaboration d'un devis pour la pose de gouttières sur ce dit bâtiment.

ENEDIS a démarré les travaux pour l'installation des compteurs individuels LINKY au 17 rue Haute. Travaux compliqués mais en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.
La date de la prochaine réunion n'est pas définie, ce sera le vote du budget.

Fait en mairie, le 22/02/2024
Le Maire,
Christophe LAGNIEZ

